

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 28 du 10.07.2015
Piliers du 10.07.2015
au 10.08.2015

Monthey, le 8 juillet 2015

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Pedro Lopes Dos Santos, représenté par BTA SA, Rte d'Aproz 6, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 5928, folio 39, au lieu-dit « Massillon », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'561'450/1'121'244; dossier déposé le 26 juin 2015.
Objet : construction d'une pergola.
- Requérants : Mme et M. Theresia et Fred Goy, représentés par BTA SA, Rte d'Aproz 6, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 4202, folio 18, au lieu-dit « Les Aunaires », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'060/1'123'305; dossier déposé le 26 juin 2015.
Objet : construction d'une véranda non chauffée.
- Requérant : M. François-Victor Lambert, Case postale 198, 1870 Monthey 1.
Situation : parcelle No 58, folio 1, au lieu-dit « Quartier du Châtelet », située en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de RB Immo SA; coordonnées : 2'562'009/1'122'479; dossier déposé le 1^{er} juillet 2015.
Objet : modification partielle de façades du projet autorisé le 29 juin 2009.
- Requérante : Hoirie Roger Cardis, par M. François Cardis, représentée par auBureau 15 Sàrl, Av. de la Gare 54, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 2980, folio 23, au lieu-dit « Boeuferrant », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'988/1'125'025; dossier déposé le 6 juillet 2015.
Objet : construction d'une halle / installation de chantier / panneau publicitaire.
Remarques : - le muret projeté en limite des parcelles Nos 2980 et 4889 nécessite une dérogation de distance à la limite ;
- les places de parc au Sud du projet nécessitent une dérogation à l'alignement de la route cantonale Boeuferrant-Nord.

5. Requérants : Mme et M. Béatrice et Jérôme Girod Lehmann, Rte des Follataires 7, 1895 Vionnaz.
- Situation : parcelle No 2092, folio 38, au lieu-dit « Champex », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'090/1'121'315; dossier déposé le 2 juillet 2015.
- Objet : construction d'une villa familiale avec couvert à voiture et piscine et des aménagements extérieurs y relatifs.
- Remarque : cet objet nécessite une dérogation aux mouvements de terre et une dérogation à l'orientation de la toiture.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 10 août 2015 à 18.00 heures